

A LA MAISON DE COUTURE

Société à responsabilité limitée au capital de 3 000 euros
Siège social : 38 Avenue Léon Blum 30200 BAGNOLS SUR CEZE
RCS NIMES 508193588

PROCES-VERBAL DES DELIBERATIONS DE L'ASSEMBLEE GENERALE **ORDINAIRE ANNUELLE DU 30 JUIN 2025**

L'an 2025, le 30 juin à 14 heures,

les associées de la Sarl A LA MAISON DE COUTURE, société à responsabilité limitée au capital de 3 000 euros, divisé en 300 parts de 10 euros chacune, se sont réunies en Assemblée Générale Ordinaire Annuelle, sur convocation de la gérance.

Sont présentes Madame Nathalie POUGET et Madame Corine NICOLAS, seules associées de la Société, représentant en tant que telle la totalité des parts sociales composant le capital de la Société.

L'Assemblée est donc déclarée régulièrement constituée et peut valablement délibérer.

L'Assemblée est présidée par Madame Nathalie POUGET, co-gérante associée.

La Présidente rappelle que l'Assemblée est appelée à délibérer sur l'ordre du jour suivant :

PREMIERE RESOLUTION

L'Assemblée Générale approuve les comptes annuels, à savoir le bilan et le compte de résultat, arrêtés le 31 décembre 2023, tels qu'ils lui ont été présentés, ainsi que les opérations traduites dans ces comptes et résumées dans ce rapport.

Elle prend acte que les comptes de l'exercice écoulé ne prennent pas en charge des dépenses non admises dans les charges déductibles au regard de l'article 39-4 du Code général des impôts.

En conséquence, elle donne à la gérance quitus de sa gestion pour l'exercice clos le 31 décembre 2024.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité.

DEUXIEME RESOLUTION

L'Assemblée Générale approuve la proposition de la gérance et décide d'affecter le bénéfice de l'exercice s'élevant à 143,08 euros de la manière suivante :

- En diminution du report à nouveau débiteur pour 143,08 euros.

Conformément à la loi, l'Assemblée Générale constate qu'aucun dividende n'a été distribué au titre des trois exercices précédents.

NP

CA

Cette résolution est adoptée à l'unanimité.

TROISIEME RESOLUTION

L'Assemblée Générale, après avoir entendu la lecture du rapport spécial sur les conventions visées à l'article L. 223-19 du Code de commerce et statuant sur ce rapport, approuve successivement chacune desdites conventions.

Les intéressés n'ayant pas pris part au vote de la convention les concernant chacun, cette résolution est adoptée par l'autre associé présent.

QUATRIEME RESOLUTION

L'Assemblée Générale décide d'approuver la rémunération allouée au cours de l'exercice écoulé à chacun des co-gérantes et qui s'est élevée :

- Pour Madame Nathalie POUGET à un montant de 3 110 euros nets et au règlement par la société de 1 165 euros de charges sociales et fiscales personnelles.
- Madame Corinne NICOLAS Pour à un montant de 3 124 euros bruts et au règlement par la société de 1 142 euros de charges sociales et fiscales personnelles.

L'assemblée générale décide d'autre part de reconduire cette rémunération pour le nouvel exercice, soit du 1^{er} janvier 2025 au 31 décembre 2025, étant entendu que cette rémunération pourra, suivant la rentabilité de la société, être revue soit à la hausse, soit à la baisse.

La rémunération définitive des gérantes devra néanmoins être approuvée lors de la prochaine assemblée générale appelée à statuer sur les comptes clos le 31 décembre 2025.

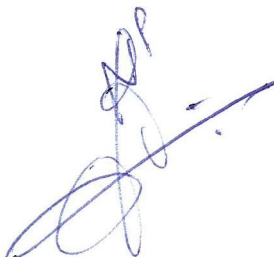
Cette résolution est adoptée à l'unanimité.

L'ordre du jour étant épuisé et personne ne demandant plus la parole, la Présidente déclare la séance levée.

De toutes les résolutions ci-dessus adoptées, il a été dressé le présent procès-verbal qui a été signé après lecture par tous les associés.

Certifié conforme

Nathalie POUGET
Associée cogérante

A blue ink signature of Nathalie POUGET, consisting of stylized, overlapping loops and a long horizontal stroke extending to the right.

Corinne NICOLAS
Associée cogérante

A blue ink signature of Corinne NICOLAS, featuring a large, bold 'N' followed by a series of loops and a long horizontal stroke.

Bilan

Actif		31/12/2024			31/12/2023
		Brut	Amort. et Dépréc.	Net	Net
ACTIF IMMOBILISE	Fonds commercial				
	Autres immobilisations incorporelles	600	600		
	Immobilisations corporelles	4 436	4 436		
	Immobilisations financières (1)	405		405	405
	Total I	5 441	5 036	405	405
ACTIF CIRCULANT	Matières premières, approvisionnements, en-cours de production				
	Marchandises				
	Avances et Acomptes versés sur commandes				
	Créances clients et comptes rattachés (2)	1 796		1 796	955
	Autres créances (3)	106		106	280
	Valeurs mobilières de placement				
	Disponibilités	348		348	994
	Charges constatées d'avance	700		700	713
	Total II	2 950		2 950	2 943
Total général I + II		8 392	5 036	3 355	3 348

Passif		31/12/2024	31/12/2023
		Net	Net
CAPITAUX PROPRES	Capital social ou individuel *	3 000	3 000
	Ecarts de réévaluation		
	Réserve légale		
	Réserves réglementées		
	Autres réserves		
	Report à nouveau	(12 974)	(14 039)
	RESULTAT DE L'EXERCICE	143	1 064
	Subventions d'investissement		
	Provisions réglementées		
	Total I	(9 831)	(9 974)
	Provisions pour risques et charges		
	Total II		
DETTES (4)	Emprunts et dettes assimilées	2 453	4 914
	Avances et acomptes reçus sur commandes en cours		
	Fournisseurs et comptes rattachés *	943	909
	Dettes fiscales et sociales	506	677
	Comptes courants d'associés	725	725
	Autres dettes	8 559	6 097
	Produits constatés d'avance		
	Total III	13 186	13 322
Total général I+II+III		3 355	3 348

(1) Dont immobilisations financières - 1 an

(2) Dont créances à plus d'un an

(3) Dont comptes courants associés débiteurs

(4) Dont dettes à plus d'un an
Coût de revient des immobilisations acquises
Prix de vente hors TVA des immob. cédées

- Copie annuée après cofon de la comptable par le gérant

Compte de Résultat

Etat exprimé en euros

31/12/2024

31/12/2023

RESULTAT COMPTABLE	Export	12 mois	12 mois
Ventes de marchandises			
Production vendue (Biens)			
Production vendue (Services et Travaux)		14 434	10 573
Productions stockée			
Production immobilisée			
Subventions d'exploitation reçues			
Autres produits		502	3 070
Total des produits d'exploitation		14 936	13 644
Achats de marchandises (y compris droits de douane)			
Variation de stock (marchandises)			
Achats de matières premières et autres approvisionnements (y compris droits de douane)		393	434
Variation de stock (matières premières et approvisionnement)			
Autres achats et charges externes		5 079	4 968
Impôts, taxes et versements assimilés		1 162	868
Rémunérations du personnel		8 057	6 187
Charges sociales			
Dotations aux amortissements et dépréciations			
Dotations aux provisions			
Autres charges		1	3
Total des charges d'exploitation		14 691	12 460
RESULTAT D'EXPLOITATION		245	1 183
Produits financiers			
Produits exceptionnels			
Charges financières		101	119
Charges exceptionnelles			
Impôts sur les bénéfices			
BENEFICE ou PERTE		143	1 064

RESULTAT FISCAL	Col. 1	Col. 2
Rémunérations et avantages personnels non déductibles*		
Amortissements excédentaires et autres amortissements non déductibles		
Provisions non déductibles		
Impôts et taxes non déductibles		
Réintégrations diverses		
Fraction des loyers versés dans le cadre d'un crédit bail immobilier et de levée d'option		
Charges afférentes à l'activité relevant du régime optionnel de taxation au tonnage entreprises de transport maritime		
Résultat fiscal afférent à l'activité relevant du régime optionnel de taxation au tonnage entreprises de transport maritime		
Produits afférents à l'activité relevant du régime optionnel de taxation au tonnage entreprises de transport maritime		
Exonérations ou abattement sur le bénéfice		
Déductions diverses		
RESULTAT FISCAL avant imputation des déficits antérieurs (Bénéfice col.1-Déficit col.2)	143	
Déficit de l'exercice reporté en arrière		
Déficits antérieurs reportables		143
RESULTAT FISCAL après imputation des déficits (Bénéfice col.1-Déficit col.2)		

Comptes annuels 2023 et 2024 approuvés par la gérance le 15/01/2025

Blitte